

VILLE DE VAIRES-SUR-MARNE
(Seine et Marne)

République Française

EJ/PA/VL/PMF
N°117/2024

ARRÊTÉ DU MAIRE

OBJET : Fermeture exceptionnelle du parc du pavillon Louis XIII.

Le Maire de la Ville de Vaires-sur-Marne

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L.2212-1, L.2212-2, L.2212-5, L.2213-1, L.2213-2 et L.2213-6

VU le Code de la Route,

VU le Code Pénal,

VU le Règlement Sanitaire Départemental,

VU l'arrêté 253/2002 du 26 juin 2002, réglementant les nuisances sonores.

CONSIDERANT qu'une chasse aux œufs aura lieu le samedi 30 mars 2024 dans le parc du pavillon Louis XIII,

CONSIDERANT que des installations doivent être mises en place dans le parc du pavillon Louis XIII par les agents municipaux le vendredi 29 mars 2024,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire d'interdire l'accès au parc du pavillon Louis XIII durant l'installation afin de garantir la sécurité du public,

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} :

Le parc du pavillon Louis XIII sera exceptionnellement fermé au public le 29 mars 2024.

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté sera transmis au Préfet de Seine-et-Marne pour l'exercice du contrôle de légalité et sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 3 :

Madame la Directrice Générale des Services de la Ville, Monsieur le Directeur des Services Techniques, la Police municipale, le Commissariat de Police de Noisiel, les Sapeurs-Pompiers de

Chelles, les Sapeurs-Pompiers de Vaires-sur-Marne, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun qui peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait à Vaires-sur-Marne, le 22 mars 2024.

Le Maire,
Conseillère Communautaire,



A handwritten signature in black ink, consisting of a large initial 'E' followed by a cursive name.

Edmonde JARDIN